

**JEUX DE CARTES.**

Les jeux intéressés sont permis jusqu'à concurrence d'une piastre et chaque joueur paye vingt-cinq centins par séance.

Le Gérant est chargé de la vente des jetons.

**RECLAME.**

Il est défendu de déposer sur les tables ou d'afficher dans les salles du Club aucun pamphlet, brochure, circulaire, annonce, avis, etc., sans la permission du Bureau de Direction.

**BIBLIOTHEQUE.**

La bibliothèque est ouverte tous les jours et tout membre en règle avec le Club a droit à deux volumes à la fois pendant deux semaines en inscrivant son nom dans le registre tenu à cet effet, après ce laps de temps tel membre sera passible d'une amende d'un centin par jour de retard.

**HEURES.**

Le Club est ouvert pour les membres, tous les jours de onze heures A. M. à une heure A. M.

**BRIS, DOMMAGES.**

Les membres payent tout bris ou dommage causé aux propriétés du Club, soit par eux ou par leurs hôtes.